

Vous aussi vous **gagnez trop ?**

Vous **travaillez trop peu ?**

Vous êtes **trop peu flexibles ?**

Bientôt les organisations syndicales négocieront de nouveaux avantages pour l'ensemble du personnel de la commission paritaire 312 ainsi que pour les autres commissions paritaires du commerce.

Déjà nous nous préparons à l'argumentation patronale : l'environnement économique, la concurrence, les salaires trop élevés, le manque de flexibilité du personnel...

#### Nous constatons un personnel

- ▶ qui s'appauvrit,
- ▶ vit de plus en plus dans l'insécurité des contrats à durée déterminée, d'avenants aux contrats, de temps partiels trop faibles,
- ▶ est remplacé progressivement par des technologies de plus en plus sophistiquées,
- ▶ doit sans cesse courir des rayons aux caisses, des caisses aux rayons,
- ▶ subit un stress permanent et se démotive.

#### Pas de concurrence sur le social et des salaires justes

Depuis 1999, nous avons privilégié la négociation d'accords identiques pour les trois commissions paritaires les plus importantes : les grands magasins (CP 312), le commerce de détail alimentaire (CP 202) et les grandes entreprises de vente au détail (CP 311).

**Notre but : éviter la concurrence entre les enseignes sur le dos du personnel en accordant les mêmes conditions à tous MAIS les meilleures conditions pour tous**

Bien sûr c'est aussi un avantage pour les employeurs puisqu'ils paient leur personnel au même prix que les concurrents !

#### Où est alors leur problème ?

Facile à comprendre : tout avantage supplémentaire accordé aux travailleurs est un peu d'argent en moins dans la poche des actionnaires !

C'est pourquoi ils rechignent à augmenter les salaires, les heures contractuelles des temps partiels.

C'est pourquoi ils vous trouvent toujours trop nombreux et cherchent à réduire au maximum l'emploi à durée indéterminée.

#### Un emploi convenable pour toutes et tous

La presse dévoile quasi tous les jours les salaires mirobolants - et souvent secrets - des hauts dirigeants des entreprises.

Les entreprises s'enrichissent au détriment des ménages : les derniers gouvernements ont introduit une série de mesures avec avantage financier **pour stimuler la création d'emplois**.

Ces avantages représentent dans la grande distribution entre 21,7% et 29,4% des assurances sociales payées pour le personnel mais **où sont les emplois créés ?**

Les entreprises veulent sans cesse améliorer leur image auprès du public et se veulent toujours plus « éthiques ».

Certaines s'engagent même en signant des « chartes pour la diversité » et nous les en félicitons mais nous attendons des actes bien plus que des déclarations d'intention; donc plus de considération pour le personnel en général et pour les travailleurs à temps partiel, très majoritairement des travailleuses en particulier ; l'égalité a un prix mais aussi un intérêt : un personnel « **mo-ti-vé** ».

#### Nos priorités :

- ▶ des salaires plus élevés
- ▶ des emplois et des conditions de travail convenables
- ▶ un temps de travail et une vie privée équilibrés
- ▶ une fin de carrière progressive

#### ET LES VÔTRES ?

Merci de nous les signaler en classant de 1 à 16 les propositions ci-dessous (du plus important = 1 au moins important = 16) et de remettre ce document à votre délégué-e CNE **avant le 24 décembre 2006**.

#### POUVOIR D'ACHAT

- augmentation des barèmes et salaires
- évolution barémique au-delà de 22 ans d'ancienneté
- augmentation des frais de déplacement

#### CONDITIONS DE TRAVAIL

- réduction collective du temps de travail sans perte de salaire : vers les 32h/se en 4 jours
- contrat temps partiel de 24h minimum à l'embauche
- adaptation des contrats après 3 mois avec ou sans avenants
- semaine de 4 jours pour tous
- prestations de 4h par jour minimum
- congés d'ancienneté : amélioration

## FIN DE CARRIERE

- reconduction de la convention *crédit-temps*
- amélioration de l'indemnité pour les + de 50 ans
- crédit-temps accessible à toutes les catégories : aussi au personnel non-exécutant
- remplacement des départs en crédit-temps du personnel de plus de 50 ans
- renouvellement de la convention *prépension*


## CLASSIFICATIONS

- révision des classifications

## SECURITE D'EMPLOI

- réintégration du travailleur en cas de licenciement pour faute grave dont le Tribunal du Travail ne reconnaît pas la faute grave

## AUTRES

 .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Entreprise .....
Région .....

**Secrétariat général** • 02.538.91.44  
69/75 rue du Page • 1030 Bruxelles

**Bruxelles** • 02.508.87.70  
Rue Pléinckx, 19 • 1000 Bruxelles

**Brabant Wallon** • 067.88.46.90  
R.des Canonniers, 14 • 1400 Nivelles

**Charleroi** • 071.23.09.66  
Rue Prunieu, 5 • 6000 Charleroi

**Mons** • 065.37.26.13  
Rue Claude de Bettignies, 10/12 • 7000 Mons

**Tournai** • 069.88.07.49  
Avenue des Etats-Unis, 10/5 • 7500 Tournai

**La Louvière** • 064.23.99.22  
Place Maugrétout, 17 • 7100 La Louvière

**Liège** • 04.340.74.90  
Boulevard Saucy, 10 • 4020 Liège

**Verviers** • 087.30.52.52  
Pont Léopold, 4 • 6480 Verviers

**Eupen** • 087.59.46.50  
Rue d'Aix-la-Chapelle, 89 • 4700 Eupen

**Namur** • 081.22.81.09  
Place L' Ilon, 13 • 5000 Namur

**Arlon** • 063.24.20.55  
Rue Pietro Ferrero, 1 • 6700 Arlon



Vous aussi vous **gagnez trop ?**  
Vous **travaillez trop peu ?**  
Vous êtes **trop peu flexibles ?**

